



Le Président,

Jacques Chanut

Président de la FFB Rhône-Alpes

Vice-président

Fédération Française du Bâtiment

7-9 rue La Pérouse

75016 PARIS

Raphaël Claustre

Directeur

CLER - Réseau pour la Transition Energétique

2-B rue Jules Ferry

93100 MONTREUIL

Paris, le 12 mars 2013

Messieurs,

A l'occasion de la Conférence Environnementale de septembre 2012, la rénovation énergétique des logements a été affirmée comme l'une des priorités du quinquennat.

Les travaux du Débat National pour la Transition Energétique accordent donc une importance toute particulière à la performance énergétique des bâtiments et spécialement des logements. Les acteurs de ce débat, réunis au sein du groupe de travail « Sobriété et efficacité énergétique » ont souhaité que le Plan Bâtiment Durable puisse conduire une réflexion sur la faisabilité et les éventuelles conditions de mise en œuvre d'une obligation de rénovation énergétique dans le secteur résidentiel.

De plus, l'article 5 de la loi du 3 août 2009, dite loi Grenelle 1, dispose « Une étude analysera (...) les possibilités de mettre en œuvre à termes des obligations de travaux de rénovation ».

A ce jour, cette étude n'a pas encore été réalisée ; il s'agit là d'une réflexion essentielle dans le cadre de l'élaboration du plan de performance énergétique des bâtiments et de la future loi d'orientation sur la transition énergétique.

C'est pourquoi, je souhaite vous confier le co-pilotage de ce groupe de travail, chargé d'explorer l'éventuelle faisabilité d'une obligation de rénovation énergétique dans le secteur résidentiel.

Partant d'une analyse de l'expérience acquise en France et à l'étranger, vous examinerez les différentes voies d'actions en étudiant notamment leurs différents impacts positifs ou négatifs d'un point de vue technique, juridique, économique, organisationnel et social. Les différents segments du parc (maisons individuelles et logements collectifs notamment) seront analysés et vous veillerez à prendre en compte l'ensemble des points de vue. Vous envisagerez les modalités concrètes de mise en place, notamment au regard de la dynamique immobilière et des opportunités de réalisation des travaux. Une attention spécifique sera portée aux ménages en situation de précarité énergétique.

Par ailleurs, vous examinerez le ou les rôles éventuellement dévolus aux collectivités locales dans les différentes configurations envisagées.

Un lien régulier sera établi avec le groupe de travail « Sobriété et efficacité énergétique » du débat national sur la transition énergétique.

Si cette proposition vous agréée, il vous appartiendra de réunir rapidement votre groupe de travail en vue de la remise d'un rapport à la mi-juin 2013. Ce calendrier permettra de présenter vos conclusions avant la fin du débat national sur la transition énergétique.

En vous remerciant de bien vouloir vous investir dans ce beau projet, je vous prie de bien vouloir recevoir, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

signé

Philippe Pelletier,
Avocat,
Président du Plan Bâtiment Durable